

Direction départementale des territoires
Service biodiversité eau forêt

Mende, le 20 juin 2018

Attestation de consultation du public

Objet : Mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement - consultation du public

Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement"

Je soussigné Xavier CANELLAS, chef du service biodiversité, eau, forêt de la direction départementale des territoires de la Lozère, atteste que le projet de texte ci-dessous a fait l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'Etat en Lozère, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement.

Nature et intitulés du projet de texte :

Arrêté relatif à l'exercice de la chasse dans le département de la Lozère pour la saison cynégétique 2018/2019

Période de mise à disposition par la voie électronique : du 29 mai au 18 juin 2018.

Lien URL de la publication :

<http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public/Projet-arrete-prefectoral-relatif-a-l-exercice-de-la-chasse-en-Lozere-saison-cynegetique-2018-2019>

21 contributions ont été recueillies sur le site des services de l'État en Lozère durant la phase de consultation.

le chef du service biodiversité eau forêt



Xavier CANELLAS